

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-PALAIS**

22/2024/09

MEMBRES	
En exercice	15
Présents	12
Votants	15
Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation
09/09/2024

Date d'affichage
09/09/2024

Objet : Adoption du plan de financement pour le projet de réhabilitation et d'extension d'un commerce
---

Séance du dix-huit-septembre l'an deux mil vingt-quatre à 19 h 00.

Le Conseil Municipal de Saint-Palais dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie sous la présidence de Madame CHABENAT Aurélie, Maire de la commune.

Membres présents :

Mesdames : CHABENAT Aurélie ; TURPIN Isabelle ; NOYER MOREIRA Marylène ; FAUCHERET Sandra ; PATIENT-LELEU Solène ; SAUVAGE Corinne ; VILLEPELET Isabelle. Messieurs : CHABIN Pierre ; GROUSSON Jean-Michel ; OBRY Guillaume ; PAGNY Aurélien ; PAPIN Patrick.

Membres absents avec pouvoir :

- Mme MALLET Priscilla donne pouvoir à Mme SAUVAGE Corinne
- M. GILBERT Alexandre donne pouvoir à Mme CHABENAT Aurélie
- M. BRAQUART Jean-François donne pouvoir à Mme TURPIN Isabelle

Secrétaire de séance : Monsieur GROUSSON Jean-Michel

Adoption du plan de financement pour le projet de réhabilitation et d'extension d'un commerce :

Madame le Maire rappelle le projet de réhabilitation et d'extension du commerce et présente le plan de financement prévisionnel au stade PRO et sollicite l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention de FONDS VERT ;

Le coût global prévisionnel de l'opération au stade PRO est estimé à 834 490,68 € H.T. dont 795 378,48 € HT de dépenses éligibles au FONDS VERT.

Attendu que ce projet relève des opérations éligibles au titre de l'axe  
**1 - Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux du FONDS VERT 2024 ;**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte l'opération de réhabilitation et d'extension du commerce

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération ci-dessous

Montant de l'opération HT	Montant subvention	% du projet
834 490,68 €		
CRST - Fiche 35	87 149,55 €	10,44%
DETR - Catégorie 23	302 244,00 €	36,22%
Fonds Verts	65 000,00 €	7,79%
CD18 Volet 3.1	24 164,00 €	2,90%
ANCT - Appel à concours	50 000,00 €	5,99%
Montant total HT des aides :	528 557,55 €	63,34%
Reste à charge Communal :	305 933,13 €	36,66%

**AUTORISE Madame le Maire à réaliser auprès :**

- **De la PREFECTURE du CHER, au titre de l'axe 1 - Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux du FONDS VERT 2024 une demande de subvention de 65 000 € euros ;**

**AUTORISE Madame le Maire à signer tout acte administratif, juridique et financier se rapportant à cette opération.**

**Dit que les crédits correspondants à cette opération sont inscrits au budget primitif 2024.**

**A Saint-Palais, le 18 septembre 2024**

**Le Maire,**

**Aurélié CHABENAT**



**Le secrétaire de séance,**

**Jean-Michel GROUSSON**



**Diffusion sur le site internet de la commune le 19/09/2024**

Envoyé en préfecture le 21/09/2024  
Reçu en préfecture le 21/09/2024  
Publié le 21/09/2024  
ID : 018-211802293-20240918-222024-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-PALAIS**

**23/2024/09**

MEMBRES	
En exercice	15
Présents	12
Votants	15
Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation
09/09/2024

Date d'affichage
09/09/2024

Objet : Montant de la RODP par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz au titre de l'année 2024
--

Séance du dix-huit-septembre l'an deux mil vingt-quatre à 19 h 00.

Le Conseil Municipal de Saint-Palais dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie sous la présidence de Madame CHABENAT Aurélie, Maire de la commune.

Membres présents :

Mesdames : CHABENAT Aurélie ; TURPIN Isabelle ; NOYER MOREIRA Marylène ; FAUCHERET Sandra ; PATIENT-LELEU Solène ; SAUVAGE Corinne ; VILLEPELET Isabelle.  
Messieurs : CHABIN Pierre ; GROUSSON Jean-Michel ; OBRY Guillaume ; PAGNY Aurélien ; PAPIN Patrick.

Membres absents avec pouvoir :

- Mme MALLET Priscilla donne pouvoir à Mme SAUVAGE Corinne
- M. GILBERT Alexandre donne pouvoir à Mme CHABENAT Aurélie
- M. BRAQUART Jean-François donne pouvoir à Mme TURPIN Isabelle

Secrétaire de séance : Monsieur GROUSSON Jean-Michel

Montant de la RODP par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz au titre de l'année 2024 :

Madame le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par le décret du 25 avril 2007.

Madame le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales.

Madame le Maire propose au Conseil, concernant les réseaux de distribution :

Article 1 : de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par application du taux de 1.31 % par rapport au plafond de 0,035 €/mètre de canalisation de distribution prévu au décret visé ci-dessus et sur la base des éléments de calcul suivants :

$$PR = [(taux de redevance dont le plafond est de 0,035€) \times L] + 100€ \times CR$$

Où, L représente la longueur des canalisations sur le domaine public communal exprimée en mètre, 100€ représente un terme fixe.

$$[(0.035 \text{ €} \times 4 \text{ 926}) + 100] \times 1.42 = 387.00 \text{ €}$$

Article 2 : Que ces montants soient revalorisés chaque année :

Sur la base de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implantée sur le domaine public communal, par application de l'inde ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :  
ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant la RODP par les ouvrages des  
réseaux publics de distribution de gaz.

A Saint-Palais, le 18 septembre 2024

Le Maire,



Aurélie CHABNAT




Le secrétaire de séance,



Jean-Michel GROUSSEAU

Diffusion sur le site internet de la commune le 19/09/2024

Envoyé en préfecture le 21/09/2024
Reçu en préfecture le 21/09/2024
Publié le 21/09/2024 
ID : 018-211802293-20240918-232024-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-PALAIS**

24/2024/09

MEMBRES	
En exercice	15
Présents	12
Votants	15
Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation
09/09/2024

Date d'affichage
09/09/2024

Séance du dix-huit-septembre l'an deux mil vingt-quatre à 19 h 00.

Le Conseil Municipal de Saint-Palais dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie sous la présidence de Madame CHABENAT Aurélie, Maire de la commune.

Membres présents :

Mesdames : CHABENAT Aurélie ; TURPIN Isabelle ; NOYER MOREIRA Marylène ; FAUCHERET Sandra ; PATIENT-LELEU Solène ; SAUVAGE Corinne ; VILLEPELET Isabelle. Messieurs : CHABIN Pierre ; GROUSSON Jean-Michel ; OBRY Guillaume ; PAGNY Aurélien ; PAPIN Patrick.

Membres absents avec pouvoir :

- Mme MALLET Priscilla donne pouvoir à Mme SAUVAGE Corinne
- M. GILBERT Alexandre donne pouvoir à Mme CHABENAT Aurélie
- M. BRAQUART Jean-François donne pouvoir à Mme TURPIN Isabelle

Secrétaire de séance : Monsieur GROUSSON Jean-Michel

Objet : Créance éteinte suite à liquidation judiciaire
---

Créance éteinte suite à liquidation judiciaire :

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de l'extinction de la créance de 1 822.52 € correspondant à des impayés de loyers du restaurant l'Ardoise 2 route de Grangeneuve 18110 Saint-Palais géré par Monsieur Ghislain Mancier. À la suite du jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

Un mandat sera établi en correspondance de l'article 6542.

A Saint-Palais, le 18 septembre 2024

Le Maire,

Aurélie CHABENAT



Le secrétaire de séance,

Jean-Michel GROUSSON

Diffusion sur le site internet de la commune le 19/09/2024

Envoyé en préfecture le 21/09/2024
Reçu en préfecture le 21/09/2024
Publié le 21/09/2024
ID : 018-211802293-20240918-242024-DE

